

LA SYMPHONIE DE L'OPEN SOURCE

LE 26 AOÛT 2010 RICHARD ESGUERRA

Alors que les grandes oeuvres symphoniques sont tombées dans le domaine public, leurs arrangements et enregistrements disponibles dans le commerce sont toujours régentés par le copyright. Musopen ouvre une brèche pour libérer ces trésors culturels.

Que les amoureux de la musique prennent note : la bibliothèque de musique classique libre de droits **Musopen** a besoin de vous pour libérer bon nombre de symphonies emprisonnées par le copyright. Musopen cherche à résoudre un problème bien difficile : alors que les symphonies écrites par Beethoven, Brahms, Sibelius ou encore Tchaïkovsky sont tombées dans le domaine public, de nombreux enregistrements et arrangements des ces oeuvres restent sous le coup du copyright.

Cela veut dire concrètement que, même après avoir acheté un CD ou une collection de MP3 de ces musiques, vous ne pourrez pas les utiliser comme bon vous semble bien qu'elles soient dans le domaine public, comme par exemple les partager sur un réseau peer-to-peer ou les utiliser pour la bande son d'un film que vous avez en projet.



Crowdfunding symphonique

Pour en finir avec cette injustice, Musopen demande donc à sa communauté de se rassembler pour pouvoir embaucher un orchestre de niveau international afin d'enregistrer de superbes interprétations de ces symphonies. Musopen renoncera ensuite à tous ses droits sur les enregistrements, donnant ainsi au public la liberté d'utiliser totalement ces oeuvres : les télécharger, partager, détourner ou encore les remixer sans aucune limite.

La récolte de fond se fait par **Kickstarter**, un site où les utilisateurs peuvent financer de nombreux projets créatifs. Le principe de Kickstarter est simple : "tout ou rien". Chacun peut mettre une certaine somme sur un projet, un peu comme une promesse de don ou un crédit. L'argent n'est versé au porteur du projet qu'à partir du moment où le besoin total de financement annoncé est atteint.



Que le partage se fasse !

Le blocage de toutes ces oeuvres, de cette richesse culturelle par des intérêts de droits d'auteur – en dépit de leur ancienneté, de leur universalité et de leur importance – est réellement un frein à leur partage pour le plus grand nombre. D'ailleurs des problèmes comme celui-ci sont exacerbés par les disparités existantes entre les différentes législations nationales. Cela crée différentes notions de "domaine public" qui permettent aux propriétaires des copyrights d'empêcher la mise en place d'archives ouvertes en ligne pour ces oeuvres.

La campagne lancée par Museopen représente une solution créative et innovante qui pourrait nous assurer que de telles oeuvres musicales, essentielles, soient préservées et partagées avec les générations futures.

Amoureux de la musique et combattants du copyright : votez avec votre portefeuille et supportez le travail de Musopen !

Crédits photos cc Flickr **fdecomite**, **yuan2003**, **carolt**.

—
Article initialement publié sur EFF

ABIRAM

le 26 août 2010 - 18:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il y a une bonne intention derrière cette initiative, mais elle dénote une bien piètre estime de la musique.

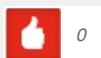
Si c'est l'œuvre qui vous intéresse, procurez-vous la partition et lisez-la, ça suffit.

Mais l'âme de la musique tient davantage à l'interprétation et là, quel chef ? quel orchestre ? quels solistes ? quelles conditions d'enregistrement ?

À l'arrivée quel format ? un mp3 pourri ? WAV ? AIFF ? DSD ? DXD ?

Cette démarche n'est pas artistique mais juridique. Autant mettre à disposition des fichiers MIDI et les faire jouer par un synthé virtuel...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JMAX

le 26 août 2010 - 18:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Quand on lit cet article de Numerama <http://www.numerama.com/magazine/16312-domaine-public-l-allongement-du-droit-d-auteur-paralyse.html>, on se dit que ce n'est pas désespéré

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GEEKLITANT

le 7 septembre 2010 - 22:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Hmm... Je ne sais pas si vous savez le temps qu'il faut pour monter certaines oeuvres. Surtout qu'il sera hors de portée financière pour eux de financer un orchestre à plein temps.

Si cette initiative débouche sur l'enregistrement d'au moins une oeuvre un peu dense (une symphonie wagnerienne par exemple) ce sera déjà pas mal.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MEBLE ANTYKI ALLEGRO

le 4 janvier 2012 - 21:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



I do not even know how I ended up here, but I thought this post was great. I do not know who you are but certainly you are going to a famous blogger if you aren't already ;) Cheers!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

4 pings

Daily Inspirations - LIBEREZ LA MUSIQUE CLASSIQUE le 26 août 2010 - 21:11

[...] tout savoir, c'est à cette adresse [...]

L'observatoire du neuromancien 08/26/2010 | Cactus Acide le 27 août 2010 - 0:33

[...] La symphonie de l'open source » Article » OWNI, Digital Journalism [...]

Meilleurs logiciels open source / Services web libres / Orange et la neutralité du Net / Libérer les symphonies - Philippe Scoffoni le 28 août 2010 - 23:40

[...] site Musopen, une bibliothèque de musique classique libre de droits lance une opération pour collecter des fonds. L'objectif est de financer l'enregistrement par un orchestre de niveau international de [...]

August 30th : Cette semaine sur le net... le 30 août 2010 - 14:39

[...] Paille OWNI – <http://owni.fr/2010/08/26/la-symphonie-de-lopen-source/> . [...]